



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Guy et Solange DECROLIER-BARAFFE demeurant Rue de Poulseur 77 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Rue de Poulseur, 77 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section E n°847H3, 847P.

La demande vise les travaux suivants : régularisation de l'extension et transformations d'une habitation et de l'aménagement d'une aire de stationnement + abords et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- La surface réservée aux espaces verts représente moins de 60% de la superficie constructibles de la parcelle ;
- L'accès carrossable à la voirie présente une pente supérieure à 4% sur les 4 premiers mètres ;
- Le recul par rapport aux limites de fond de parcelle est inférieur à 5,00m ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 juin 2024 au 19 juin 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be